

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

L'OPPOSITION PASSE DE L'INACTION À LA « BORDÉLISATION »

Revenons sur les faits. Le 3 avril, le conseil municipal se réunissait. Le quorum était atteint. L'opposition a alors fait le choix de quitter la table en plein appel pour qu'il n'y ait pas de quorum, donc pas de conseil municipal.

Un jour l'opposition vous explique qu'elle est constructive et veut être associée (ce que nous faisons sur de nombreux dossiers). Le lendemain, elle quitte le conseil municipal, expliquant que sa présence serait inutile. L'opposition sera peut-être cohérente, un jour.

À l'opposition la basse politique politicienne...

Pour justifier glorieusement cet « acte de bravoure », pas de temps à perdre. Il faut vite poster sur les réseaux. Plus c'est gros, plus ça passe. Or, personne n'est dupe : ils n'ont pas changé, ils ne changeront jamais. Ils étaient coutumiers de ces jeux, nous l'avions oublié.

Mais les Saint-Briens ont de la mémoire. Ils se souviennent du précédent mandat où ces mêmes élus ont passé plus de temps à se déchirer pour des questions individuelles qu'à répondre aux besoins des habitants. Ils se souviennent des rabibochages électoraux pour des intérêts personnels.

On attendrait donc plus de retenue et d'humilité face à leur bilan catastrophique et à l'état dans lequel nous avons récupéré la commune.

... À la majorité le sens de l'intérêt général

Dans un contexte qui a vu les crises se succéder depuis le début de notre mandat, avec des difficultés entraînant 20.000 démissions d'élus en France, notre majorité reste au travail.

Pour nous, être élu local n'est pas un métier. Notre groupe est à 90 % composé d'actifs, pour certains des parents seuls au foyer. Nous œuvrons à l'agglomération, dans les syndicats d'électricité, de gestion des déchets, dans les organismes sociaux. Des temps de travail invisibles qui font partie de notre engagement.

Cela appelle des contraintes, dire le contraire serait mentir. Parmi celles-ci, des absences lors de réunions parfois accentuées par les aléas vécus par tout un chacun. Nous le savons et ne cherchons aucune excuse. Nous expliquons. D'ailleurs, l'opposition n'échappe pas non plus à l'absentéisme.

Seuls les résultats comptent et nous considérons préférable d'être une majorité mobilisée et travaillant le fond des dossiers, plutôt qu'une opposition désormais passée de l'inaction à la « bordélisation ».

Nicolas Leleux et les élus de la majorité, Ensemble pour Saint-Brice

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

MAIS OÙ SONT-ILS DONC ?

Lors d'un conseil, le quorum requis est atteint dès lors que 17 des 33 élus en exercice de la commune sont présents. Avec une majorité comptant 22 membres, on peut penser que la présence des groupes minoritaires, en dehors de l'intérêt du débat, n'est pas indispensable à la tenue des conseils !

Pourtant, au regard de trop nombreuses absences dans la majorité, ces mêmes groupes assurent au fil des conseils, le quorum permettant le déroulement de ce moment démocratique de la vie de la commune.

Nous dénonçons ces absences récurrentes des élus majoritaires, et c'est ainsi que, le 3 avril, nous avons quitté le conseil avant qu'il ne démarre. Ce départ a eu pour conséquence l'annulation des débats.

L'absence de 11 élus majoritaires sur 22 est inadmissible quand l'ordre du jour (vote du budget, subventions aux associations, hausse des taux d'imposition) a une incidence directe sur les finances des administrés et des associations.

Quitter le conseil ne s'est pas fait de gaieté de cœur, mais nous ne pouvons plus passer sous silence le manque d'implication de la majorité en place ou, peut-être plus regrettable pour notre ville, le délitement de cette majorité.

Depuis le début de la mandature, chacun de nous ne pense qu'aux intérêts de la ville. Il nous tient à cœur d'être une « opposition » constructive cherchant à œuvrer pour la ville, sans polémiquer et sans attaquer gratuitement l'équipe en place mais bien en réfléchissant avec elle pour le bien-être des Saint-Briens.

Ajoutons à cela le mécontentement des familles à la suite de la hausse inadmissible des tarifs périscolaires/extrascolaires et celui des agents communaux pour la gestion du personnel...

Nous présentons nos excuses pour les éventuelles difficultés que ce retard pourrait engendrer : associations, CCAS, agents de la ville et notamment le service financier, mais nous estimons que notre devoir est de mettre en lumière ces dysfonctionnements importants pour le bien-être de tous.

Jean-Pierre Yalcin, Marie-Hélène Fromain, Michel Tailleux, Marie-Line Marchand, Pierre Lapert, Amandine Prevot, Joseph Lahiany (Groupe Tous Unis pour une Nouvelle Énergie à Saint-Brice)

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 & MALAISE AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal du 8/03 est symptomatique du peu d'ambition de la majorité et d'un problème systémique du management des agents communaux.

En ces temps d'incertitude, la prudence ne doit pas empêcher la collectivité de préparer l'avenir et protéger la ville.

Aussi, l'augmentation brutale des prestations familles (restauration, accueils péri et post scolaires, accueils de loisirs) pouvant atteindre 50 % pour les familles et le relèvement du taux de la taxe foncière (TFB) de 2,5 points (39,5 %) vont encore aggraver le pouvoir d'achat des Saint-Briens.

Qui ? Les propriétaires les plus modestes qui ont acquis au prix de sacrifices un logement pour se protéger des aléas et laisser, plus tard, un patrimoine à leurs enfants.

La conjoncture économique permettra-t-elle aux jeunes générations d'acquiescer un bien, rien n'est moins sûr.

Or, il est incontestable que l'État récupère à travers la hausse de 7,1 % de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui sert de base dans le calcul de la TFB notamment, ce qu'il a consenti depuis la suppression de la taxe d'habitation.

Aussi, la décision de la majorité de relever le taux de la TFB ne fait qu'alourdir la facture, le cumul des deux augmentations pouvant représenter en moyenne 190 euros par foyer auxquels s'ajouteront pour les familles plusieurs centaines d'euros avec la refonte tarifaire. Je cite : « faire garder mes 3 enfants, environ 1400€/an... moi, je paye 130€/mois en plus... ».

À défaut d'un projet ambitieux pour la ville, il est urgent de prioriser la politique familiale et changer la méthode de management des agents.

Marc Guyot, Pierre Baudin, Gabriela Rascao (Groupe Saint-Brice Unie)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DES PROCÈS-VERBAUX
DES CONSEILS MUNICIPAUX
SUR LE SITE INTERNET

